PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 11 DECEMBRE 2025

N° 52

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 05 décembre 2025

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, M CARMINATI Alexandre ; adjoints.
Mmes ECOCHARD Laurence, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, DUSSURGET Jean, THEVENARD Sébastien, JARNET Ludovic.

Excusés : Mmes BAILLY Delphine, FROMENT Josette, MICHAUD Gaëlle, M BOURGIER Jean-Jacques
Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M PIVET Sylvain
Mme FROMENT Josette a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARTE Claude
Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 06 Novembre 2025.

<u>Ordre du jour de la séance :</u>

- Présentation du conseil municipal des enfants
- Cession Teppes des Chênes avec la société AFA
- Cession de la parcelle D 478 « les Platières »
- Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation
- Incorporation de la parcelle C75 (Lot A) au domaine public
- Rétrocession de la voirie lotissement Nexity
- Demande de subvention DETR : aménagements de sécurité Allée des Sports.
- Procédure de biens sans maître parcelle C71
- Tarifs Cimetière au 01/01/2026
- Ajustements comptables de fin d'année
- Travaux en cours
- Commission urbanisme du 09/12/2025
- Conseil d'école de l'école élémentaire du 07/11/2025
- Prévisions scolaires
- Assemblée générale de Rythme danse du 29/11
- Assemblée générale du foyer des anciens du 20/11
- Assemblée générale Créa tout va du 06/11
- Assemblée générale de l'école de musique du 25/11
- Commission culture du 06/12

- Vœux de la municipalité le 02/01 à 18h00
- Date des élections
- Questions diverses

La séance a été précédée de la présentation des nouveaux membres du conseil municipal d'enfants. Chaque nouvel élu a pu se présenter et exposer leurs voeux et projets pour ce nouveau mandat.

Monsieur le maire, Jean-Yves Flochon, a ensuite ouvert la séance en rappelant l'importance des enjeux liés à la maîtrise foncière. Il a remercié l'établissement public foncier de l'Ain, qui vient d'intervenir pour l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant aux consorts Gauthier, chemin de Moland et sollicité l'accord du Conseil municipal pour une intervention du même office dans le secteur des Platières (Consorts Masure).

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Cession Teppes des Chênes avec la société AFA (Délibération N° 2025-69)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conventions de portage signées avec L'EPF de l'Ain concernant les parcelles de terrain situées au lieu-dit « Les Teppes du Chêne ».
La Société dénommée Aménagements Fonciers de l'Ain (AFA) représentée par Monsieur Patrice Fontenat a proposé à la commune l'acquisition de ces parcelles dans la finalité de réaliser un projet de lotissement.

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AM	89	Teppes du Chêne	23 a 47 ca
AM	90	Teppes du Chêne	08 a 93 ca
AM	91	Teppes du Chêne	11 a 87 ca
AM	106	Teppes du Chêne	05 a 13 ca
AM	107	Teppes du Chêne	03 a 05 ca
AM	274	Teppes du Chêne	04 a 08 ca
AM	936	Teppes du Chêne	03 a 14 ca
Total			59 a 67 ca

Monsieur le Maire propose la rétrocession de ces parcelles par l'EPF de l'Ain.
Une proposition d'achat a été faite par la société Aménagements Fonciers de l'Ain (AFA) au prix de trois cent quatre-vingt treize mille huit cent vingt-deux euros (393 822,00 EUR) TTC.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
- Décide de vendre les parcelles suivantes à la société Aménagements Fonciers de l'Ain (AFA)
- Fixe le prix de la vente à :

trois cent quatre-vingt treize mille huit cent vingt-deux euros (393 822,00 EUR) TTC dont la valeur ajoutée de 20%.
- Le prix hors taxe s'élève à (328 185,00 €).
- La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à (65 637,00 €).
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de ces parcelles, et à signer l'acte à intervenir chez Maître Matthieu Adrien.

1.2. Cession de la parcelle D 478 « les Platières » (Délibération N°2025-70)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite à la commune pour acquérir la parcelle D 478 de 775 m² située au lieu-dit « Les Platières », par Monsieur Comtet Gabriel propriétaire de parcelles contiguës.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle avait été achetée à l'UDAF mandataire de Monsieur Mercier en 2022.
Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle à Monsieur Comtet au prix de 1€ le m², compte tenu des coûts des travaux de démolition du hangar supportés par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : décide de vendre la parcelle D 478 de 775 m² à Monsieur Comtet Gabriel

- Fixe le prix de la vente à 775€
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de cette parcelle, et à signer l'acte à intervenir chez Maître BREUIL Barbara notaire à Ceyzériat.

1.3. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation (Délibération N° 2025-68)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.
Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :
La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :
Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain
La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :
Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables.
La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.
Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.
Le conseil municipal après-en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
Décide :
- d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

1.4. Incorporation de la parcelle C75 (Lot A) au domaine public (Délibération N° 2025-71)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°25/34 du 22 mai 2025 engageant la procédure de biens sans maître concernant la parcelle suivante :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°25/34 du 22 mai 2025 engageant la procédure de biens sans maître concernant la parcelle suivante :

Section	Parcelle	Lieudit	Zone PLU	Contenance parcelle
C	75 (lot A)	Bief Colon	N	160m²

L'arrêté N°25/12 du 26 mai 2025, constatant la parcelle ci-dessus « biens vacants et sans maître » a été affiché en mairie pendant 6 mois.

Pendant cette période d'affichage, aucun propriétaire ne s'est manifesté,
En application de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il peut maintenant décider d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
Décide que les biens cités ci-dessus sont incorporés au domaine communal en application de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

1.5. Rétrocession de la voirie lotissement Nexity (Délibération N° 2025-73)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du lotissement « Nexity » situé Allée de la Fontaine sont terminés.
La société Foncia Maître d'ouvrage et l'entreprise Richard TP ont transmis le procès-verbal de réception des travaux.
La société Foncia souhaite la rétrocession de la voirie cadastrée AB 751 de 2 652m².
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'acquisition pour 1 euro symbolique (considération prise des charges futures), par la commune de la parcelle constituant la voirie du lotissement « Nexity » cadastrée AB 751 (2 652m²)
Autorise le Maire à signer les actes correspondants chez Maître Barbara BREUIL, notaire à Ceyzériat.

1.6. Demande de subvention DETR : aménagements de sécurité Allée des Sports. (Délibération N° 2025-66).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet en cours de la commune de construction d'une salle des familles.
Afin de sécuriser l'allée qui dessert cette nouvelle infrastructure et l'ensemble des équipements sportifs, il convient de réaménager l'allée des sports.
Cet réaménagement prévoit :
-La reprise des éléments de circulation et de stationnement afin de garantir la sécurité routière de l'ensemble des usagers (accès PMR, familles, poussettes ...) et les déplacements apaisés.
-Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'éclairage.
-La création de trottoirs pour sécuriser les déplacements entre la salle des familles et les différents équipements sportifs.
-La réfection de la voirie
Monsieur le Maire indique que pour mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à appui de cette demande est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	100 348 €	80 %
Etat – DETR	25 086 €	20 %
Total Hors taxe	125 434 €	100%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte l'opération et les modalités de financement.
Approuve le plan de financement prévisionnel. S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

1.7. Procédure de biens sans maître parcelle C71

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la carrière à Ceyzériat et informe le conseil municipal que pour mener à bien ce projet les propriétaires concernés ont été contactés pour la cession de leurs parcelles.

Il explique que des recherches ont été effectuées pour retrouver les propriétaires de la parcelle C71.
Considérant les recherches effectuées auprès du Service de la Publicité Foncière de Bourg-en -Bresse,
Considérant les recherches effectuées auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain,
Considérant les recherches infructueuses effectuées pour retrouver le propriétaire connu ou d'éventuels héritiers,
Monsieur le Maire explique que la parcelle C71 n'est pas soumise à la taxe foncière.
Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place la procédure de biens sans maître concernant cette parcelle.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
-décide de mettre en place la procédure de biens sans maître, pour le bien suivant :

Section	Parcelle	Lieudit	Zone PLU	Contenance parcelle
C	71	Bief Collon	N	668m²

-autorise le Maire à prendre l'arrêté qui fera l'objet d'un affichage pendant six mois.
-précise qu'à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître.
À défaut, les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code civil.

1.8. Voie douce en direction des Soudanières

Le conseil municipal a validé l'avant-projet et le groupement de commande à conclure avec la commune de Jasseron, dans la perspective de la création d'une voie verte entre les deux villages. Monsieur le maire a souligné l'importance de cette liaison, qui dessert notamment le site des organisations d'élevage de Ceyzériat, mais aussi le collège. Très difficile d'accès aujourd'hui pour les piétons, elle fera l'objet de travaux lui conférant un futur statut de voie douce, au prix de plusieurs acquisitions foncières. Des contacts ont ainsi été noués notamment avec la société Ain Génétique Service et un propriétaire privé, qui ont donné leur accord de principe. Côté Ceyzériat, l'enveloppe prévisionnelle de travaux s'élève à environ 500 000 euros, pour lesquels des soutiens financiers sont attendus, selon le maire, pour un minimum de 60% de la part des différents échelons de collectivités (Etat, Département et Agglomération).

II – Finances, Bâtiments communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Ajustements comptables de fin d'année

Monsieur Carte adjoint aux finances informe le conseil municipal qu'il convient de réaliser les virements de crédits ci-après pour ajuster les dépenses de fin d'année.
Le conseil municipal à l'unanimité valide ces modifications.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Augmentation et diminution des crédits	
Libellé	Article/Chapitre	Somme
Diminution de crédits		
Rémunération principale	64 111	- 45 000€
Augmentation de crédits		
Bâtiments publics	615221	+ 30 000€
Bois et forêts	61 524	+ 10 000€
Autres contributions	65 568	+ 5 000€

2.2. Tarifs cimetière au 01 janvier 2026 (délibération N° 2025-75)

Monsieur Carte Adjoint en charge du cimetière informe le conseil qu'il doit se prononcer sur les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2026. Il propose d'augmenter les les tarifs de concession ou location d'emplacements de 2% sur la majorité des prestations.
Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'actualisation ces trois dernières années.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'augmentation de 2% les tarifs du cimetière.

Concession trentenaire

la concession simple de 3 m²	316 €
la concession double de 6 m²	632 €
la concession trentenaire enfant (- 3 ans)	117 €

Concession trentenaire cinéraire « Jardin des urnes » 189 €

Concession trentenaire « Jardin du Souvenir » :
La concession ……276 €
Le renouvellement……. 127 €

Concession columbarium

- case initiale pour 2 urnes, durée 15 ans	750 €
- case initiale pour 2 urnes, durée 30 ans……	1019 €
- renouvellement pour 2 urnes par tranches de 15 ans	375 €

Il n'y a pas d'augmentation de prix pour les concessions sur columbarium « ancienne génération » qui ne peuvent contenir qu'une urne par emplacement.

- case initiale pour 1 urne, durée 15 ans	206 €
- case initiale pour 1 urne, durée 30 ans	309 €
- renouvellement pour 1 urne par tranches de 15 ans	181 €

Le conseil municipal décide de créer un tarif de renouvellement de concession pour 15 ans : plusieurs familles ayant manifesté le souhait de renouveler à échéance la concession mais sur une durée plus courte que 30 ans.

Renouvellement Concession pour 15 ans

la concession simple de 3	160 €
la concession double de 6 m²	320 €

Les vacations restent inchangées : 22 €

III – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1. Travaux en cours : Avenue du Revermont

M. Carminati indique qu'une demande a été formulée par un riverain concernant la rue des Pivoines et la rue de la Renaissance.
Il précise que cette portion de voirie, aujourd'hui en impasse en direction de l'avenue du Revermont sera retravaillée à la prochaine commission Travaux, avec l'objectif d'inscrire ce projet au prochain budget.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

Commission urbanisme du 09 décembre

Permis de construire
Demande en date du 05 décembre 2025 de Gérard SCOTTI
Sur un terrain situé chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 287 & 291 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1105 m^2
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 12 novembre 2025 de Gilles BRUYELLE
Sur un terrain situé Route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1168 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1246 m^2
Pour construction d'une maison d'habitation

Déclarations préalables
Demande en date du 29 octobre 2025 de POWERLEAP
Sur un terrain situé 542 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 348 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 775 m^2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 30 octobre 2025 de Alexandre VUCHER
Sur un terrain situé 350 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 72 & 371 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1831 m^2
Pour réalisation d'un enrochement

Demande en date du 04 novembre 2025 de Daniel CRETIN
Sur un terrain situé 5 allée des Bouleaux
Parcelle(s) N° 343 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 923 m^2
Pour édification d'un carport

Demande en date du 12 novembre 2025 de Yann CHAVAROT
Sur un terrain situé 169 chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 559 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 470 m^2
Pour installation d'une véranda

Demande en date du 19 novembre 2025 de Jacques MOTTE
Sur un terrain situé 177 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1168 & 1166 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3281 m^2
Pour division en vue de construire

Demande en date du 20 novembre 2025 de Serge MAZUY
Sur un terrain situé 136 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 329 & 331 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1394 m^2
Pour division en vue de construire

Demande en date du 21 novembre 2025 de Thierry POLIZZI
Sur un terrain situé 8 impasse Henri Dunant
Parcelle(s) N° 457 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 938 m^2
Pour pose de volets roulants

Demandes de certificat d'urbanisme opérationnel
Demande en date du 02 décembre 2025 de Monsieur VELON
Sur un terrain situé chemin du Clozy
Parcelle(s) N° 10 Section ZA située(s) en zone N
D'une superficie totale de 6150 m^2
Création et désign d'un garage automobile

Déclarations d'intention d'aliéner
Demande en date du 28 octobre 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 21 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 885 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1530 m^2

Demande en date du 31 octobre 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 572 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 581 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 19 m^2

Demande en date du 31 octobre 2025 de Maître Capucine LABAQUERE-SOURIOUX
Sur un terrain situé 87 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1920 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1556 m^2

Demande en date du 27 novembre 2025 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé Mont July
Parcelle(s) N° 46 & 48 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 371 m^2

Demande en date du 28 novembre 2025 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 4 allée des Ecureuils
Parcelle(s) N° 451 & 464 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 671 m^2

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1 Conseil d'école de l'école élémentaire du 07/11/2025

Les effectifs sont actuellement de 214 élèves répartis dans 8 classes, soit 38 CP, 40 CE1, 37 CE2, 48 CM1 et 42 CM2 avec 11 enseignants et 1 AESH.
La directrice, Mme Chabert est déchargée à 83%
Le règlement intérieur est le même que l'année précédente. Il est visible sur le site de la commune.
Les exercices de sécurité : incendie mise en sécurité et risques majeurs se sont bien déroulés.
Le projet annuel est en lien avec le festival de musique et le thème : les bandes dessinées. Thibault Larue, intervenant musical y travaille. Une restitution sur ce travail est prévue au centre festif le 30 juin.
Les CE2 et CM vont à la piscine pendant 5 semaines à raison de 2 fois par semaine.
Les travaux demandés ont été réalisé : remplacement de fenêtres, réparation de stores, escalier extérieur avec rampe, les panneaux espace non-fumeur, la suppression des prises extérieures.

Le contrat de maintenance du parc informatique a été revu : 2 ordinateurs ont été remplacés.
Une nouvelle alerte sur les dangers du parking Salette au heures d'entrée et sorties des écoles, a été émise par les parents : les voitures se garent sur les plots qui matérialisent le chemin piétonnier.
Dans la nuit du 1 au 2 décembre des lampes sur le bâtiment de l'école ont été cassées, les poubelles renversées et un vélo de la maternelle a été retrouvé dans un arbre. Une plainte a été déposée.

5.2 Prévisions scolaires

Monsieur le Maire et Mme Trentesaux en charge des affaires scolaires ont rencontré l'inspectrice académique Le 27 novembre.
Cette dernière les a alertés sur la baisse d'effectifs en maternelle où une nouvelle fermeture pourrait être à craindre en vue de la prochaine rentrée.
Les prévisions annoncent 76 élèves pour la rentrée soit 3 classes de 24, 25 et 27 élèves par classe. La baisse de natalité est générale en France.
Cette année les classes de CM sont chargées mais ces élèves partiront au collège.
Cette baisse va se poursuivre ensuite en élémentaire qui entrainera des fermetures à venir dans les prochaines années.

5.3 Informations scolaires

Les travaux de la cour de récréation commenceront pendant les vacances scolaires et seront tributaires de la météo en espérant que celle-ci soit clémente. Un plan de circulation a été mis en place pour la rentrée de Janvier.
Madame Trentesaux a remercié le personnel de la cantine pour avoir su pallier, avec des soutiens appréciés, à l'absence momentanée du cuisinier.

VI – Sport -Action Sociale (C.TAVEL)

6.1. Assemblée générale de Rythme danse du 29/11

Activités :
L'association comprend 100 élèves (84 enfants et adolescents et 16 adultes).
Plusieurs opérations ont été reconduites cette année :
- Cours "portes ouvertes" et goûter avant les vacances de Noël
- Vente de calendriers avec les photos des différents groupes de danseurs
- Stages initiation en danse classique (février), danse latino et claquettes (avril)
- Remise d'une médaille et d'une photo de groupe aux élèves en fin d'année
- fin du contrat du professeur de breakdance. L'ancien professeur a accepté de prendre la relève jusqu'au gala de fin d'année.
- préparation aux concours pour 4 élèves en danse contemporaine.
-Mme Pulcini a poursuivi ses enseignements pour petits et grands avec un rôle de référente pour les projets du pôle territorial, avec cette année la participation de 10 élèves au "Grand bal électrique "organisé à Vonnas au mois d'avril avec d'autres écoles de musique et de danse.
La saison a été clôturée par le traditionnel gala de fin d'année qui a réuni 300 participants le dimanche 28 juin au centre festif de Ceyzériat.

Rapport financier :
Un résultat bénéficiaire de 760 € (contre 1 308 € en 2023/2024 et 2 775 € en 2022/2023).
La diminution du résultat par rapport aux années précédentes s'explique principalement par le bilan du gala de fin d'année (déficit de 900 € contre un bénéfice de 500 € en 2023/2024 et 2 000 € en 2022/2023), dû à un nombre moins important de spectateurs, d'une consommation plus limitée à la buvette l'après-midi, du tarif plus élevé du prestataire sono et lumière sur deux jours (installation le samedi).

Il est rappelé que :
- Les frais d'inscription et les cotisations annuelles versés par les adhérents ne couvrent pas la rémunération des professeurs (18 987 €) pour 17 284 euros d'adhésions
- L'association a fait le choix de maintenir des tarifs abordables pour les familles et de ne pas augmenter les frais d'inscription depuis plusieurs années malgré la hausse générale de ses charges (assurance, droits de diffusion SACEM, prestataires gala, etc…).
- Les comptes sont équilibrés grâce aux subventions versées par la mairie de Ceyzériat (1 750€) et le département de l'Ain (2 985 €) que nous remercions pour leur soutien financier majeur pour l'association.
- L'association n'a aucune dette et dispose d'une trésorerie sécurisante (montant supérieur au budget annuel de fonctionnement) grâce aux réserves des années antérieures. La trésorerie est de 38 254€

Nouvelle saison :
- 125 adhérents, soit 25 de plus que l'année précédente.
- 2 cours n'ont pas été renouvelés cette année : le deuxième cours Initiation 6-7 ans et le cours
Contemporain avancé (préparation aux concours).
-5 nouveaux cours ont été lancés : zumba kids, claquettes, danse latino solo et duo, bien-être.
Cette année 4 professeurs accompagnent dont 3 nouveaux :
- Caroline Pulcini pour les cours d'éveil, initiation, modern'jazz, barre à terre.
- Sébastien Lavigne pour les cours de zumba kids, claquettes, danse latino.
- Monique Delavaloire pour les cours de contemporain et bien-être.
- Darareach Keo pour les cours de breakdance.
Les cours sont concentrés cette année sur 3 journées : lundi, mercredi et vendredi. L'association essayera l'an prochain de mieux les répartir sur la semaine, en fonction des disponibilités des professeurs.
Une commande de T-shirts a été proposée aux adhérents.
Comme les années précédentes, pour certains cours, les enfants pourront être récupérés par les professeurs à la garderie périscolaire de Ceyzériat.
Les opérations calendriers, portes-ouvertes et goûter de Noël, stages initiation seront reconduites.
Le gala de fin d'année sera à nouveau organisé un dimanche après-midi (29 juin).

Elections des membres du conseil d'administration et du bureau :
Trois membres du conseil d'administration n'ont pas souhaité renouveler leur mandat,
Hormis le renouvellement des membres actuels, aucune nouvelle candidature n'a été soumise à l'assemblée générale.
Conseil d'administration :
1. Yoann BILLARD (Président)
2. Julien CANCIANI (Trésorier)
3. Joëlle N'GUYEN DUC LONG
4. Loriane SIMON
5. Eric GUIZOL
6. Fatima GHILASSENE
7. Raya PONCIN (Secrétaire)
8. Sandra BESSON

6.2 Assemblée générale du foyer des anciens du 20/11

Le foyer comprend 74 adhérents.
Il se réunit les lundis et jeudis après-midi salle Firmin Bouvard et une marche à lieu tous les jeudi matin.
Les temps forts de l'année :

- la journée porte ouverte le 1er samedi de mars avec son traditionnel civet.
- 3 lotos en interne dont un pour le téléthon
- le repas de noël
- Le voyage du mois de septembre au col des Aravis

Le foyer remercie la mairie pour le prêt de la salle ainsi que les adhérents qui offrent le goûter tout au long de l'année.
Bilan financier :
8932,73€ de recettes pour 8334,99€ de dépenses soit un résultat de +597,74€.
Pour la saison 2025-2026 la cotisation reste à 25 euros.
Le conseil d'administration reste inchangé.

VII – Associations culturelles, Bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1. Assemblée générale Créa tout va du 06/11

L'Assemblée Générale était présentée par Pascale Michel pour la 1ère fois suite au départ de Colette Robin qui a été chaleureusement remerciée pour ses années passées au sein de l'association. Créa Tout Va a renouvelé également ses remerciements à la Municipalité pour la salle du Colombier ainsi que les agents techniques pour leur disponibilité pour résoudre les différents petits problèmes techniques rencontrés dans l'année ainsi que pour la subvention accordée de 350€.
L'association est dynamique, elle comptait en 2024/2025 68 adhérents pour 7 ateliers (aquarelle, art floral, acrylique et pastel, cartonnage, couture, patchwork, scrapbooking)
L'exposition annuelle à la Cave des Chartreux a reçu 230 visiteurs sur 2 jours, c'est un grand succès.
Le rapport financier montre un léger déficit de 233.23 € dû essentiellement à l'achat de kakemono pour renforcer la communication lors des manifestations de l'association mais compensé largement par les avoirs en banque de 11 885 €.
La gestion reste saine, les frais d'inscription couvrant les frais d'animateurs d'atelier, principales dépenses de l'association.
2 nouveaux ateliers ont démarré à la rentrée 2025 : Calligraphie animé par Bernard Benghosi avec 19 personnes inscrites et Dentelle proposée par Brigitte Picard.
La saison démarre donc avec 8 ateliers et 70 adhérents (l'atelier acrylique pastel n'ayant pas pu être reconduit cette année, la responsable ayant déménagé).
Mme Franck a remercié l'association pour ses participations aux évènements de la commune : le forum des associations, « Peintres en Liberté» et pour le succès de leur l'exposition annuelle.

7.2. Assemblée générale de l'école de musique intercommunale

L'assemblée Générale a débuté par les remerciements de l'association aux Communes, à Grand Bourg Agglomération, au Département de l'Ain pour les subventions et à la commune de Ceyzériat pour son soutien et la mise à disposition gracieuse des 7 salles de l'ancienne Mairie.
Elle espère que malgré le contexte difficile, les subventions versées jusqu'alors par les collectivités resteront stables. Les cotisations des adhérents représentent 52% du budget, les subventions reçues permettent à l'école de musique de proposer des tarifs abordables et l'accès à l'enseignement musical à tous.
L'association compte 141 élèves répartis sur 24 communes. L'effectif est stable pour 2024/2025 avec 36 nouveaux pour 38 partants
Ceyzériat et Revonnas restent les communes avec le plus d'élèves.
Plus de 10 enseignements en instruments et chants sont proposés en cours. Afin de permettre à chacun de découvrir l'enseignement musical, l'association rappelle qu'elle propose des ¼ d'heures gratuit en instrument ainsi que l'audition de Noël ouverte à tous (adhérents ou non).

La saison 2024/2025 a été marquée par les 20 ans de l'association fêtée le 14 juin dernier avec une grande déambulation dans les rues du village en collaboration avec » Les Charentaises de Luxe »
La Maison de la musique à participé également à 16 évènements musicaux sur le Territoire de Grand Bourg Agglomération.
La Maison de la Musique intervient aussi dans les écoles de l'ancienne Communauté de Communes de la Vallière dont Ceyzériat. C'est une partie importante de l'activité puisque plus de 900 élèves bénéficient de cette activité scolaire. Pour la nouvelle saison 2025/2026 certaines communes ne pourront peut-être pas bénéficier de cette activité car une des deux Dumistes est partie et à ce jour le poste vacant n'a pas encore pu être pourvu malgré les recherches intenses de l'association.
Le bilan financier fait apparaître une perte de 5977 € malgré la hausse des cotisations de 2% décidées l'année précédente. Les réserves importantes permettent de palier sans problème à ce déficit, cependant l'association reste prudente, le bilan prévisionnel reste difficile à prévoir vis-à-vis des restrictions budgétaires annoncées et l'incertitude de la continuité des subventions perçues.

7.3 Commission culture du 06/12

La Commission prépare déjà 2026 avec une nouvelle édition de « Peintres en Liberté ».
L'affiche a déjà été réalisée. La future commission culture aura pour mission de préparer cette nouvelle version mais nous devons d'ores et déjà anticiper et aller démarcher les peintres et les lieux afin de trouver de nouveaux artistes et offrir une manifestation de qualité à notre commune.

7.4 Communication

Madame Isabelle Franck remercie tous les membres du Conseil qui ont répondu et participé à l'élaboration du nouveau plan communal et plus particulièrement Monsieur Christian Pommeruel qui a su prendre du temps pour vérifier avec elle, toutes les rues une par une, ainsi que Madame Edith Jacquemet au secrétariat de mairie.

VIII – Questions diverses

Les Vœux de la municipalité auront lieu le 2 janvier 2026 à 18h30
Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Prochain conseil municipal : le jeudi 29 janvier 2026 à 20h

Le Maire Les Adjoints

Les Conseillers